

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 5 mai 1953.-

OBJET:-

N° 1333 /P.E.

Déclaration de créance.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda - Urundi
à

U S U M B U R A .-



Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-joint une déclaration de créance pour frais de dé-
placement à Kisenyi pour soins médicaux.-

L'ADMINISTRATEUR TERRIT. ASSISTANT,-

M. POCHET.-

m. pochet

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

DECLARATION DE CREANCE .-

Doit le Gouvernement du

Ruanda - Urundi à Monsieur M. POCHET, Administrateur Territorial
Assistant à Ruhengeri la somme de: CINQ CENT CINQUANTE QUATRE
FRANCS 40 CMES pour déplacement à Kisenyi et retour afin d'y
recevoir les soins du médecin oculiste

126 Kms x 4,40 = 554,40 Frs.

Le véhicule utilisé est une voiture.-

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de: CINQ CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 40 CMES .-

Ruhengeri, le 31 mars 1953 .-

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,-

M. / POCHET .+

C.C. B.C.B.
4019.-